



PÔLE TECHNIQUE

COMMISSION TECHNIQUE

PV N° 1 – du 15 09 25

Présidence : Thierry BERLAND

Présents : BOSSE D, SANCHEZ Y, SICARD JO, DEBON C, LETESSIER G, LEGAY M, ROCHAT S, BERLAND T, BENAÏSSA K, PANAIAS C et ABRACHY L

Excusé(e)s : MONFRIN C, BONIS M, ELAHIAR N, EZQUERRA C, PONS J, AIT AYHA S, PIONNIER F, PACOTTE E, BUISSOU M, RODRIGUEZ J, FERGANI F, FERAUD P, ROMEO F, HAMMAN G, LEONETTI Y, SIBON J,

MODALITES DE RECOURS

Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la F.F.F., les décisions des Districts, des Liges ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel dans le délai de dix jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 25 du mois). Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée : - soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée - soit le jour de la transmission de la décision par fax ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ; - soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. Les décisions des Commissions (sauf en matière disciplinaire) sont donc susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District siégeant en 2ème instance. Le droit d'appel, fixé par le Comité de Direction chaque saison, sera portée au débit du compte du club réclameur et sera remboursé dans le cas où le club réclameur obtient gain de cause par la commission d'Appel. La partie succombante sera pénalisée d'une amende au moins égale au droit restitué. L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond. Les décisions prises en 2ème instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3ème et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure décrite ci-dessus.

La séance est ouverte à 18H00



PÔLE TECHNIQUE

ORDRE DU JOUR :

- ▶ CT : QUELS EDUCATEURS ET ORGANISATION DE LA CT
- ▶ FORMATIONS : HABILITATION FORMATEUR, EQUIVALENCES ET CFI
- ▶ CPS : CALENDRIER, OBJECTIFS, EDUCATEURS REFERENTS. FICHE OBS ET NOTES
- ▶ AMICALE DES EDUCATEURS
- ▶ PREPARATIF SEANCES DES PROCHAINS CPS

MEMBRES DE LA COMMISSION TECHNIQUE

Actions Foot Educatifs : ROCHAT S, PIONNIER F, PACOTTE E, LETESSIER G, LEGAY M, CHABERT D, PELLETIER M, CHARRUET S, SICARD J, DEBON C, SANCHEZ Y

Actions Foot à L'école : PIONNIER F, BUISSOU M, SANCHEZ Y, DEBON C, RODRIGUEZ J

Actions CPS : ELAHIAR N, FERGANI F, LETESSIER G, BOSSE D, PONS J, EZQUERRA C, BENAÏSSA K, ROCHAT S, PANAIAS C, PACOTTE E, AIT YAHIA S, HAMMAN G, LEONETTI Y, SIBON J, SANCHEZ Y, FREMEAUX R

Actions GB : ROMEO F, BERLAND T, FERAUD P,

Actions formations : EZQUERRA C, MONFRIN C

Inscriptions à la CT : fiche d'inscription + 10€ par éducateur

CALENDRIER DES FORMATIONS DISTRICT

CFI SENIORS (SISTERON)
Mercredi 17/09 et Mercredi 15/10

CFI U14 U19 (SISTERON)
Mercredi 22/10 et Mercredi 19/11



PÔLE TECHNIQUE

CFI U10 U13

Mercredi 29/10 et Mercredi 26/11 (VEYNES)
Mercredi 11/03/26 et Mercredi 15/05/26 (VINON)

CFI U6 U9

Mercredi 08/10 et Mercredi 05/11 (FORCALQUIER)
Mercredi 25/03/26 et Mercredi 29/04/26 (L'ARGENTIERE)

CFI GB (PEIPIN)

Mercredi 17/09 et Mercredi 15/10

AF FUTSAL (ORAISSON)

Samedi 18/10

CALENDRIER DES CPS

	U15G	U14G	U13G	U12G	FEM	GB
AOUT					26 + 28 + 30/08 Laragne	
SEPT	24/09 ?	17/09 ?			10/09 ?	
OCT	20/10 Laragne	21/10 Laragne	22/10 Laragne	23/10 Laragne	24/10 Laragne	01/10 Peipin?
NOV	ID 05/11 ou 19/11 ?				ID 05/11 ou 12/11 U15 F ? 12/11 ?	12/11 Peipin?
DEC	03/12 ?	10/12 ?	17/12 ?	17/12 ?		
JAN			14/01 ?	21/01 ?	07/01 ?	
FEV	16/02 Laragne	17/02 Laragne	18/02 Laragne	19/02 Laragne	20/02 Laragne	
MARS						04/03 Peipin?
AVRIL	13/04 Laragne	14/04 ID ? 29/04 ?	15/04 Laragne	16/04 Laragne	17/04 Laragne	22/04 Peipin?
MAI		06/05 ID ?		20/05 (04 VS 05) ?	13/05 ? 20/05 ID U14F ?	
JUIN			SMUC	SMUC	03/06 ID U14F ? SMUC	



PÔLE TECHNIQUE

AMICALE DES EDUCATEURS

Inscriptions AEFA : Fiche d'inscription à l'AEFA + 10€ membres de la CT

TRAVAIL MEMBRES CT

Préparatif des séances pour les prochains CPS

Préparatif de la future fiche d'observation des joueurs en CPS

La séance est levée à 20h15

Prochaine commission le lundi 03 novembre 2025

Président de la CT
Thierry BERLAND

Secrétaire de séance
Laurent ABRACHY